



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de DOUAINS 27120

Objet et durée de l'enquête : Par arrêté n°16-2022 en date du 11 février 2022, le Maire de la Commune de DOUAINS a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan local d'Urbanisme de la Commune de DOUAINS.

L'enquête aura lieu **du Mardi 15 Mars 2022 à 18h30 au Samedi 16 Avril 2022 à 12h00 inclus**, soit 33 jours consécutifs.

Caractéristiques du projet : Le projet d'élaboration du PLU soumis à enquête publique porte sur l'intégralité du territoire communal.

Commissaire enquêteur : A cet effet, le Président du Tribunal Administratif de ROUEN a désigné Monsieur François CHAGNAUD, fonctionnaire territorial retraité, demeurant à LE THUIT L'OISON 27370 en qualité de commissaire enquêteur.

Modalité d'accès au dossier : Le public pourra consulter le dossier, y compris des avis des autorités compétentes en Mairie de DOUAINS: **les mardi de 18h30 à 20h00 et vendredi de 17h30 à 19h30** à l'exception des jours fériés.

La totalité du dossier est aussi disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

<https://www.douains.fr>

Le public pourra noter ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, accessible aux horaires d'ouverture de la mairie et pendant les permanences du Commissaire Enquêteur.

Le public pourra également déposer ses observations et propositions à l'adresse électronique suivante : mairie.douains.plu@gmail.com

Le public pourra enfin adresser ces observations par voie postale en les adressant à Monsieur Le Commissaire Enquêteur, Mairie, 7 Rue du village 27120 DOUAINS

Permanences du commissaire enquêteur: Le commissaire enquêteur recevra le public pendant les permanences fixées à la Mairie de DOUAINS aux jours et heures suivantes :

- le vendredi 18 Mars 2022 de 17h30 à 20h00
- le mercredi 30 Mars 2022 de 16h00 à 18h30
- le samedi 16 Avril 2022 de 9h30 à 12h00

Formalités à l'issue de l'enquête, accès au rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur. Dans les huit jours après réception des registres et des éventuels documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera M. le Maire de la Commune de DOUAINS ou son représentant et lui communiquera les observations écrites et orales, consignés dans un procès-verbal de synthèse. La Commune de DOUAINS disposera alors d'un délai de quinze jours pour répondre à ces observations. Dans le délai maximum de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera à M. le Maire

l'exemplaire du dossier d'enquête les registres et les pièces annexées ainsi que son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport d'enquête et ses conclusions motivées à la Présidente du Tribunal Administratif de Rouen. M. le Maire de DOUAINS transmettra le rapport d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur au Préfet. A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés, par le public, pendant un an à compter de leur date de dépôt, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie. Ils seront également accessibles sur le site internet de la Commune de Douains : <https://www.douains.fr> pendant une période d'un an à compter de leur date de dépôt. Toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces en sollicitant le Maire de la commune, 7 Rue du village 27120 DOUAINS.

Décision au terme de l'enquête publique : A l'issue de l'enquête publique et remise du rapport, la Commune de DOUAINS se prononcera par délibération de son Conseil Municipal, au vu des conclusions de l'enquête publique et décidera, s'il a lieu, de modifier le dossier en vue de son approbation. En cas de conclusions défavorables du commissaire enquêteur, le projet devra faire l'objet d'une délibération motivée de la Commune de DOUAINS.

Responsable du projet : La personne responsable du projet est Monsieur Vincent LEROY Maire de DOUAINS. Il pourra communiquer toute information concernant le projet sur demande adressée à : Mairie, 7 Rue du village 27120 DOUAINS Tél: 02 32 52 73 40 Courriel: mairie.douains@orange.fr

Vincent Leroy
Maire

